



## CDAS DU 22 MARS 2019

### Résolution des représentants des organisations syndicales du CDAS du Finistère

Les représentants FO, Solidaires, CGT et CFDT condamnent fortement la volonté politique de l'administration de détruire l'action sociale.

Nous condamnons la régionalisation rampante de l'action sociale de notre ministère, au détriment des délégations départementales, voire une volonté politique d'une action sociale totalement interministérielle.

La baisse des crédits alloués, ainsi que les suppressions de personnel dans les délégations participent à cette volonté politique.

Les représentants FO, Solidaires, CGT et CFDT estiment qu'au-delà de l'aspect politique, l'administration doit absolument tenir compte de l'humain.

La délégation du Finistère est passée, en 4/5 ans, de 7 personnes (déléguée à l'action sociale, 2 assistantes de délégation, 2 assistantes sociales, 2 médecins de prévention) à 3 personnes (la déléguée, une assistante sociale et un médecin de prévention).

Cela engendre une véritable souffrance au travail pour les personnels de la délégation à l'action sociale du Finistère, en particulier pour la déléguée à l'action sociale qui a pris son poste il y a quelques semaines.

Les représentants des organisations syndicales indiquent que le CHSCT pourrait être saisi, via une fiche de signalement, afin que des solutions soient proposées à la déléguée à l'action sociale.

Les représentants des organisations syndicales mettent l'administration devant ses responsabilités si une situation grave survient et met en danger la santé des personnels de la délégation.

Les représentants des organisations syndicales demandent à l'administration de prendre la mesure des difficultés rencontrées par la déléguée à l'action sociale du Finistère, et exigent que le poste d'assistante de délégation (suite au retour de l'ancienne assistante de délégation dans les services début février) soit pourvu en lançant le recrutement dès réception de cette motion.

Nous exigeons aussi que l'administration procède au recrutement d'une deuxième assistante sociale et médecin de prévention.